



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 12/06/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
12/06/2025

L'an 2025, le 2 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/05/2025.

**Présents** : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, MM : BONZON Sébastien à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, LANDAIS Romain à M. ROBIN Xavier  
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle

### 43/2025 – MARATHON DE TOURS 2026

Monsieur Michel LEBREC, adjoint délégué à la vie associative, informe l'assemblée de l'intention du comité d'organisation des 20 kms de Tours du passage du Marathon de Tours à Vernou-sur-Brenne en 2026.

Une rencontre s'est tenue le 20 mars dernier afin de présenter l'épreuve, les besoins et ses retombées. La commune doit exprimer son accord avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Communes, article L 2121-29,

Vu le Code du Sport, articles R 331-6 à R 331-17-2,

Vu la présentation de l'épreuve 2026 du marathon de Tours,

Considérant l'opportunité de faire valoir à nouveau la commune dans une épreuve sportive, son territoire, sa vie associative,

Considérant les retombées médiatiques et économiques,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, décide :

- d'autoriser le passage du marathon de Tours 2026,
- de mettre à disposition les moyens matériels nécessaires ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

ID : 037-213702707-20250602-D43\_2025-DE

Berger  
Levrault

- de prendre les mesures réglementaires pour assurer la sécurisation du parcours ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/06/2025

Le Secrétaire de Séance  
Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle



Le Maire,  
Pascale DEVALLE

